

LES CÉLESTINS, LE ROI ET LE PAPE : LES MONASTÈRES D'AVIGNON ET DE GENTILLY ET LE POUVOIR

Au XIII^e siècle, l'Église avait connu une floraison de nouvelles congrégations, qui aspiraient à une vie érémitique plus ou moins rigoureuse, ressentie comme une perfection en comparaison de la vie claustrale détournée et mondaine des ordres anciens. Parmi celles-ci la communauté des moines de l'ermitage du Saint-Esprit-de-Maiella, avait été fondée par l'ascète Pierre de Morrone¹. Le 1^{er} juin 1263, Urbain IV délèguait à l'évêque de Chieti la tâche d'incorporer ces ermites à l'ordre bénédictin, selon la décision prise au concile de Latran de 1215². Le biographe de Pierre de Morrone, Angelo Clareno, dans son *Historia septem tribulationum Ordinis Minorum*, affirme que l'anachorète s'était alors mué en chef incontesté de la nouvelle congrégation. La personnalité même de ce biographe permet dès à présent de souligner les liens qu'entretenaient Pierre de Morrone et ses disciples avec les spirituels franciscains dont Angelo Clareno était un éminent représentant. Un même idéal de pauvreté absolue animait ces moines qui s'efforçaient de réaliser dans ce monde les préceptes rigoristes de saint François. Pierre de Morrone

1. Cf. « Celestini », dans, *Dizionario degli istituti di perfezione*, diretto da G. PELLICIA et G. ROCCA, 8 volumes, Rome, 1974-1988 et A. FRUGONI, *Celestiniana*, Rome, 1954.

2. Cf. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, 15 volumes publiés, Paris, 1936.

avait admiré et connu, lors de ses premiers pas sur la voie de l'ascétisme, des partisans de la pauvreté absolue et les spirituels³ devaient compter parmi ses plus fidèles partisans et défenseurs. En 1283, le pieux ascète avait obtenu confirmation de la fondation de son ordre qui fut agrégé au vieux tronc bénédictin par le souverain pontife. Toutefois, Pierre de Morrone devait conserver dans les constitutions de son ordre l'idéal de pauvreté et de modestie des spirituels, ainsi notamment que la brièveté du statut de supérieur de l'ordre.

Lorsqu'en 1294, le vieil ermite fut élu au souverain pontificat (sous le nom de Célestin V), on appela ses religieux les célestins. Déjà, la progression de l'ordre en Italie était remarquable : quelques trente-six monastères et plus de six cents moines et oblats, essentiellement répartis dans le royaume de Naples. En 1300, la congrégation s'implanta, grâce à Philippe le Bel⁴, en France. Or, même si l'ordre ne compta jamais plus d'une vingtaine de monastères en France (il y avait vingt prieurés en France au XVII^e siècle, dont deux seulement fondés après 1500), l'importance de leur influence fut sans commune mesure avec le nombre des fondations. Les faveurs dont les gratifièrent l'entourage royal et le collège cardinalice paraissent, plus que la dévotion appuyée du menu peuple, avoir développé leur rayonnement.

L'étude des circonstances de fondation des monastères de Gentilly⁵ et d'Avignon⁶, en territoire pontifical, le montrera. Enfin, l'évocation de quelques personnalités marquantes permettra de mieux appréhender le milieu dans lequel se recrutaient les dévots de l'ordre.

L'implantation des Célestins en France : une initiative royale

Lorsque Pierre de Morrone monta sur le trône pontifical, à la faveur d'une rivalité entre Colonna et Orsini qui paralysait le collège cardinalice, l'ordre des célestins s'étendait alors essentiellement sur les terres de Charles II d'Anjou, roi de Naples. Le pape était en effet natif de ce

3. Cf. A. FRUGONI, *op. cit.* p.125 à 167, pour les liens entre les célestins et les spirituels, ainsi que la thèse de doctorat de L. VON AUW ; *Angelo Clareno et les spirituels*, Lausanne, 1952, pour la vie du biographe de Pierre de Morrone

4. Cf. Ch. SUSTRAC, *Les célestins de France : essai sur leur histoire et leurs constitutions (1300-1789)*, thèse de l'École des Chartes, Paris, 1899.

5. Cf. BEAUNIER-BESSE, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, 2 volumes, Ligugé, 1909, et S.COMTE, *Le monastère des célestins de Gentilly (de sa fondation en 1356 à sa destruction en 1562)*, mémoire de DEA, Université P. Valéry, Montpellier, 1993.

6. Cf. G. DE LOYE, « L'héraldique du prieuré des célestins d'Avignon à la fin du Moyen Age », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, T. III, Avignon, 1982, p.103-144, S. COMTE, *Les célestins d'Avignon et leurs bienfaiteurs (de la fondation du monastère aux premières années du XVI^e siècle)*, mémoire de maîtrise, Université P. Valéry, Montpellier, 1992 et L. H. LABANDE, « La dernière fondation des papes d'Avignon : le couvent des Célestins », dans *l'Art*, Paris, 1903, p. 586-599, et 1904, p.15-25, 70-78, 153-169 et 209-214.



Constitutions des Célestins, manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque du couvent d'Avignon et sans doute confectionné pour ce couvent. L'enluminure qui orne le premier folio représente Pierre de Morrone abandonnant les insignes pontificaux pour reprendre le froc. Bibliothèque Municipale d'Avignon, ms 727, f° 1.

royaume, et c'est tout naturellement que le souverain avait fortement appuyé sa candidature comme celle de son champion. Charles II, accompagné de son fils, fut chargé d'aller chercher le nouveau pontife dans son ermitage et de l'emmener à Rome pour son couronnement.

Cependant, au cours de son bref pontificat (d'août à décembre 1294) la naïveté de Pierre de Morrone n'eut d'égale que la convoitise du monarque. Le roi de Naples profita de la situation pour obtenir le soutien du pape en vue de placer son fils Charles-Martel sur le trône de Hongrie qu'il convoitait. En outre, il sollicita le siège de l'archevêché de Lyon pour son plus jeune fils Louis, évêque de Toulouse, bien que celui-ci fût âgé de vingt ans seulement. Enfin, Charles II obtint une aide tant matérielle que spirituelle dans la guerre qu'il menait alors contre la Sicile, et vit la pourpre cardinalice couronner (sur les douze cardinaux nouvellement promus aux Quatre-Temps 1294) sept Français, dont la majorité étaient ses créatures.

L'établissement de l'ordre en France, six ans plus tard, résultait d'une démarche pleine de significations implicites. Au début de l'année 1300, Philippe IV dépêcha le chantre de l'église d'Amiens, Pierre de Sornac, auprès de l'abbé général de l'ordre, qui résidait dans le monastère du Saint-Esprit-de-Sulmone, pour faire venir en France la pieuse congrégation. Philippe IV prenait donc, par ce geste, l'ordre des célestins sous sa protection, comme Charles II de Naples avait naguère agi à l'égard de Célestin V. En effet, Charles II était le fils du grand-oncle de Philippe le Bel, Charles d'Anjou, le frère de Louis IX. Il était donc habile de faire venir auprès de lui cet ordre qui évoquait les relations privilégiées qui avaient existé entre son parent et un saint pape.

Il s'agissait, en outre, pour le roi autant d'un geste de pure piété que d'un moyen de s'opposer à Boniface VIII et à sa théorie de la théocratie pontificale. Le roi revendiquait en effet une certaine liberté de décision à l'intérieur de son royaume. Il lui fallait donc déconsidérer son adversaire. Or, la tâche était facilitée par les circonstances troubles et peu ordinaires leurs lesquelles Célestin V avait abandonné sa charge. Benoît Gaetani (le futur Boniface VIII) avait en effet été un des principaux partisans de l'abdication du pape et avait été chargé de trouver des précédents à une telle décision. Il était donc facile pour ses détracteurs de sous-entendre qu'il avait influencé le pape dans l'espoir que le conclave l'élirait comme successeur de Célestin V. La venue en France des célestins ne pouvait-elle alors participer du travail de canonisation de leur fondateur (Pierre de Morrone devait être canonisé en 1313) auquel se livrait Philippe IV le Bel ?

La volonté royale de patronner la congrégation célestine fut manifeste lorsque, afin de lever les douze religieux, Philippe IV acheta à leur profit, le 16 août 1300, l'abbaye de Saint-Victor-de-Paris, ainsi que des prieurés, dont celui d'Ambert dans la forêt d'Orléans. Le même mois, le roi leur octroya

une rente de quatre-vingt-dix livres parisis assise sur la prévôté de Paris. Le 3 septembre, Pierre de Sornac prenait possession de l'ensemble en leur nom.

Les rapports privilégiés qu'entretenaient les religieux avec le pouvoir et l'entourage royal s'accrochèrent lorsque, pendant le Grand Schisme, Clément VII autorisa les célestins français à se séparer de leur abbaye-mère italienne le 25 février 1380. Désormais, le couvent de Paris, fondé en 1352, non loin de l'hôtel royal de Saint-Pol, devenait le chef de la province de France. Or, cet établissement accueillait entre ses murs la confrérie des notaires et secrétaires du roi, et abritait les dépouilles de membres de la maison et de la famille royale. En 1380 aussi, quelques mois après la prise d'« indépendance » de la province de France, Philippe de Mézières se retirait dans le monastère parisien. Autour des célestins se groupaient en fait des hommes que liait une certaine idée de la monarchie : les anciens « Navarrais », maintenant ralliés à Charles V, les Marmousets, les responsables du Schisme de 1378 et le clan de Jean de La Grange.

Cependant, les religieux bénéficiaient également, depuis la naissance de leur congrégation, de la protection et de la bienveillance de la papauté. Le Sacré Collège demeurait, en effet, l'autre pôle de recrutement de donateurs de l'ordre. Or, en cette fin de XIV^e siècle, Pierre de Luxembourg, cardinal à quinze ans, se présentait comme un lien entre les arcanes parisiens du pouvoir et le pape d'Avignon. Apparenté à Clément VII et Charles VI, et élève de Pierre d'Ailly et de Philippe de Mézières, le prélat vécut alors l'apogée de l'ordre.

De fait, les circonstances qui présidèrent à la naissance des prieurés de Gentilly (près de Sorgues, aujourd'hui dans le département de Vaucluse) et, environ cinquante ans plus tard de celui d'Avignon, témoignent de l'influence de la dévotion cardinalice. En outre, elles permettent de mesurer l'étroitesse des relations qu'entretenaient entre eux les personnels des deux grandes administrations de l'époque.

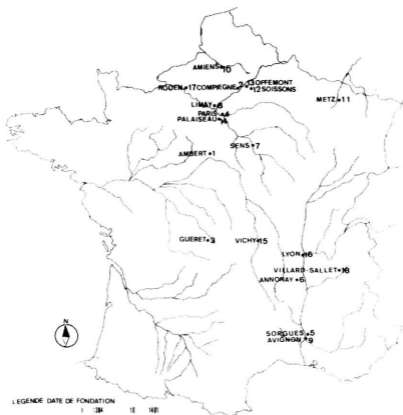
L'influence royale en terre pontificale : la création des monastères de Gentilly et d'Avignon en Comtat Venaissin.

Pendant plus de cinquante ans, l'intérêt royal pour l'ordre des célestins entraîna un rayonnement mesuré des fondations, essentiellement situées autour de la capitale. Ce fut le Comtat Venaissin qui, le premier au sud de la Loire, put s'enorgueillir d'accueillir des moines célestins, à la faveur d'un détournement du testament du cardinal Annibal de Ceccano.

Les dernières volontés de ce prélat⁷, consignées dans un document daté

7. L'original du testament auquel je renvoie ici est conservé aux Archives départementales de Vaucluse (abrégié ultérieurement A.D.V), sous la cote H 6, célestins de Gentilly. Une publication et un commentaire érudit en ont été donnés par M. DYKMANS, « Le cardinal Annibal de Ceccano (vers 1282-1350). Etude biographique du testament du 17 juin 1348 » dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, Rome, 1973, p. 145-345.

Carte chronologique des fondations célestines à la fin du Moyen-Age



du 17 juin 1348, furent connues rapidement après sa mort, survenue le 17 juillet 1350, dans des conditions quelques peu troubles, en Italie. Cependant, la désorganisation administrative et sociale entraînée par la peste de 1348 empêcha l'exécution des clauses du testament, la plupart des exécuteurs étant décédés. En outre le fastueux prélat laissait de nombreuses dettes alors que la plupart de ses dernières volontés imposaient de verser des sommes importantes, voire considérables, aux trois principales fondations pieuses qu'il souhaitait. Le document prévoyait parmi celles-ci la création d'une communauté de douze chanoines et un prévôt, que le cardinal voulait voir installer dans sa demeure de campagne à Gentilly, près de Sorgues. Pourtant, les deux exécuteurs testamentaires, les cardinaux Guy de Boulogne et François degli Atti, rares survivants de la peste, modifièrent sensiblement ses dernières volontés. En lieu et place de la communauté canoniale, ils établirent douze moines célestins dans la somptueuse demeure et les terres alentour⁸. Quelles furent les raisons qui présidèrent à un tel changement ? Il est difficile de le savoir. Il semble toutefois que la décision puisse être imputée au cardinal degli Atti.

Guy de Boulogne se déchargea, en effet, très vite de l'exécution au profit de son collègue⁹. C'est donc le cardinal de Florence qui paraît avoir trahi les volontés du défunt dont il avait pourtant été le chapelain. Cependant, ce personnage reste difficile à connaître : régent de la pénitencerie pontificale (en raison des missions italiennes de Gil Albornoz) de 1353 à 1357, il fut promu à la pourpre cardinalice par Innocent VI le 23 décembre 1356 avant de décéder à l'automne 1361 lors du premier grand retour de la peste. Membre de la *familia* cardinalice d'Annibal de Ceccano, sa courte carrière au sein du Sacré Collège permet néanmoins d'entrevoir la considération certaine dont il jouissait auprès du pontife. Ce fut Innocent VI en personne qui lui confia le règlement de la querelle qui déchirait en 1360-1361 l'ordre des frères prêcheurs¹⁰. Le cardinal s'y montra favorable au réformateur Simon de Langres, qui se trouvait alors en butte à l'opposition vindicative de la majorité des grands dignitaires dominicains. Une telle intervention permet de supposer une certaine bienveillance de sa part à l'égard des artisans de la réformation des mœurs du clergé régulier, jugé déjà par trop laxiste. Or, les célestins, en vertu de leur extrême austérité, (et de leur constance dans cette voie) attireraient les dévotions de personnes décidées à ne gratifier de leur soutien que des moines habités de ce même idéal de pureté et le mettant en pratique. En

8. Cf. un petit cahier qui reprend d'autres titres en partie perdus, conservé aux Archives départementales de Vaucluse et coté H 5-7, célestins de Gentilly.

9. P. JUGIE, *Le cardinal Guy de Boulogne (1316-1373) : biographie et étude d'une familia cardinalice*, Paris, 1986. A la lecture de ces trois volumes, il semblerait que le prélat ait eu une préférence pour les ordres mendiants.

10. Cf. B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376)* : Paris, 1962.

outré, le cardinal de Florence ne pouvait pas ignorer la présence de l'abbaye mère des célestins à Sulmone, ville distante de moins de cent kilomètres de Todi, sa cité natale. Le rayonnement de l'ordre dans la région était notable.

Quoi qu'il en soit, et malgré le fait que la décision fut prise à un moment où Guy de Boulogne ne s'était pas encore départi de ses fonctions, il semble qu'il faille considérer François degli Atti comme l'instigateur de la venue à Gentilly (autorisée par la bienveillance pontificale) de l'ordre des célestins. Le 23 septembre 1356, en effet, le cardinal de Florence prenait possession des biens destinés aux religieux avant de leur remettre leur temporel le 30 du même mois¹¹.

Par la suite, des liens privilégiés semblent avoir uni les moines d'origine italienne au prélat leur compatriote : ce fut dans leur monastère que le prince de l'Eglise, victime de la peste, vint se retirer en 1361. Il rendit l'âme en ce lieu et, revêtu de l'habit de la congrégation, y fut inhumé. Certaines sources de l'époque indiquent même qu'il était arrivé à Gentilly quelques mois auparavant dans l'intention d'y prendre l'habit. Cependant, même si cette volonté ne paraît pas avoir été incompatible avec la personnalité du prélat telle qu'on l'entrevoit, les fonctions et les charges cardinalices qui lui incomberent jusqu'en juillet 1361 laissent à penser qu'il s'agit là d'une mauvaise interprétation de sa prise d'habit *ad succurrendum*, préalable à son inhumation dans l'église du monastère de Gentilly.

Néanmoins, loin d'être un cas particulier, la création d'un monastère de célestins par un prince de l'Eglise dans une demeure lui appartenant avait été précédemment illustrée par Pierre Bertrand de Colombier le jeune. Le cardinal procéda en effet à cette implantation dans le château familial proche d'Annonay. Malgré les déboires du prélat, déconsidéré auprès du pape, et les nombreux coups de mains dont le monastère fut victime, cette fondation, peuplée grâce à l'envoi de religieux de Gentilly perdura jusqu'à la suppression de l'ordre par la commission des Réguliers.

Cependant, nulle part l'influence des cardinaux ne fut plus manifeste ni plus importante qu'au monastère créé dans *l'altera Roma*, la cosmopolite Avignon¹².

Le 2 juillet 1387, la ville endeuillée pleurait le représentant le plus illustre du collège cardinalice de l'époque. Le jeune Pierre de Luxembourg, devenu cardinal de Clément VII à l'âge de quinze ans, venait en effet de s'éteindre à Villeneuve-lès-Avignon, où ses médecins l'avaient éloigné de l'air impur de la cité papale, dix-huit jours avant son dix-huitième anniversaire. Tôt orphe-

11. Cf. l'obituaire coté ms. 711, conservé à la bibliothèque municipale d'Avignon (abrév. ultérieurement B.M.A.).

12. Cf. L.H. LABANDE, « La dernière fondation des papes d'Avignon : Le couvent des célestins » dans *l'Art*, Paris, 1903, p. 586-599, 1904, p. 15-25, 70-78, 153-169 et 209-214.

lin de ses deux parents, Guy de Luxembourg et Mahaut de Châtillon, l'adolescent était apparenté à toute la noblesse européenne et notamment au roi de France Charles VI ainsi qu'à Robert de Genève, pape du Schisme sous le vocable de Clément VII. La jeunesse, l'ascétisme, l'abnégation, et les miracles qu'il avait opérés de son vivant valaient au jeune cardinal une extrême popularité. Dès son inhumation au cimetière Saint-Michel (aussi nommé « cimetière des pauvres suivant la cour de Rome ») dans une fosse commune et sans faste, ainsi qu'il avait souhaité, la foule s'était massée sur sa sépulture, arrachant des mottes de cette terre « sainte », au risque, évité de peu par une garde armée, de profaner le corps du défunt. Des mesures s'imposaient pour organiser le culte rendu à celui que le peuple vénérât déjà, en dépit des réticences de l'Eglise, comme un saint. En effet, le cimetière s'était progressivement mué en un lieu de pèlerinage, vers lequel on venait de plus en plus loin, à mesure que s'étendait la rumeur des miracles opérés sur la sépulture même du prélat.

Ce fut alors une femme laïque qui se chargea d'organiser le culte. Très vite, en effet, Marie de Bretagne, veuve de Louis I^{er} d'Anjou et tutrice de Louis II, fit édifier une chapelle en bois sur la terre qui abritait le corps de Pierre de Luxembourg. En février 1388, la princesse déposait en outre auprès du Saint Père une demande de canonisation du jeune défunt¹³. Rapidement, la chapelle en bois se révéla insuffisante à contenir tous les fidèles et leurs offrandes. Dès 1389, Clément VII s'était réservé le droit de dépouille sur ces présents qu'avaient été chargés de garder trois cardinaux au nombre desquels le confesseur de Pierre de Luxembourg. Il semble que ce soit peu avant le 24 septembre 1392 que le pontife décida de procéder à l'édification, à la place de la chapelle de bois, d'une église en pierre.

La reine de Sicile ne faisait toutefois pas œuvre de pure piété : Louis I^{er} d'Anjou était le frère de Charles V auquel Pierre de Luxembourg était apparenté. La conscience d'appartenir au même lignage royal pouvait justifier ce geste. Cette démarche s'inscrivait également dans la tradition angevine. En effet, Louis avait été adopté par Jeanne de Sicile, l'arrière petite-fille de Charles II, le roi qui avait favorisé l'ascension au souverain pontificat de Pierre de Morrone. Les liens qui avaient uni le pape au prince allaient se trouver reproduits par les relations qu'entretenaient les Angevins avec Clément VII, tous favorables, apparemment, aux célestins.

Cependant, une fois encore, le choix de l'ordre qui devait desservir ce nouveau lieu de culte paraît revenir à des cardinaux et non directement au pape. Dans un document pontifical daté du 24 septembre 1392, Clément VII laissait toute latitude aux exécuteurs testamentaires : « (...) *nos eisdem*

13. Cf. L. MALET, Ms. 2885, manuscrit non publié conservé à la B.M.A, folio 388 v° et L.H. LABANDE, *op.cit.*

cardinalibus mandavimus ut de oblatiis et bonis ipsis monasterium ordinis de que eis expedire videretur constrictum et aedificium faceret prout in diversis nostris inde confortis litteris plenius continetur... » Dès le 22 février 1393, dans une autre bulle, le Saint Père entérine le choix fait par les princes de l'Église : « *Postmodum vere praefati tres predicti cardinales executores vigore commissionis eis ut praefectu factae auctoritate apostolica concorditer elegerunt et ordinaverunt monasterium praedictum cum ecclesia et officinis aliis de ordine Coelestinorum in dicte cimeterio et locis a dicta certibus constrictum*¹⁴ ».

L'ordre des célestins semble bien, à la lumière de ces deux textes avoir été choisi par des cardinaux. Néanmoins, eu égard aux liens de parenté qui unissaient le pontife au défunt Pierre de Luxembourg, il paraît probable que le pape ait entériné le choix de prélats dont par ailleurs il se sentait très proche. Qui, mieux que les célestins, dont les jeûnes et les austérités rappelaient ceux du cardinal décédé, pouvaient se charger de veiller sur sa dépouille et de prier pour son âme ?

Par ailleurs, il n'est pas impossible que Jean de Brogny, Jean de Neufchâtel et Amédée de Saluces se soient laissés guider dans leur choix, par les inclinations dont avait fait montre Pierre de Luxembourg de son vivant. Le jeune garçon avait en effet poursuivi ses études à Paris où il avait été l'élève, avant de devenir l'ami, de Pierre d'Ailly, le plus illustre représentant de l'université de l'époque. Et c'est dans le cercle de pieux intellectuels qui l'entourait qu'il avait fait la connaissance du prieur du monastère célestin de la capitale. L'ascétisme, la longueur et la ferveur de leurs nombreuses prières diurnes et nocturnes l'avaient séduit. Dès lors, à chacun de ses passages à Paris, il s'efforçait de suivre assidûment les offices divins dans l'église des célestins (ou dans celle des chartreux, dont l'austérité était déjà proverbiale).

En effet, la dévotion de Jean de Brogny se portait plutôt sur les bénédictins, celle de Jean de Neufchâtel privilégiait les chartreux tandis que celle d'Amédée de Saluces penchait en faveur des frères prêcheurs. S'ils agissent vraiment en fonction des amitiés parisiennes de Pierre de Luxembourg, l'ordre de saint Bruno fut évincé au profit des célestins vraisemblablement en raison de la situation urbaine de la chapelle. Il est vrai que les chartreux possédaient déjà non loin de là, à Villeneuve-lès-Avignon, la chartreuse dite « du Val de Bénédiction ». Dans tous les cas il paraît, en l'état actuel des recherches, impossible de préciser lequel des trois cardinaux prit la décision finale, tant ils étaient proches les uns des autres. Jean de Brogny était un compatriote de Robert de Genève, dont il était le camérier. Jean de Neufchâtel était également originaire des environs de Genève. Enfin, Amédée de Saluces était le neveu de Clément VII.

14. Cf. un vidimus de cet acte conservé aux A.D.V, sous la cote H 4, célestins d'Avignon.

Toutefois, malgré la responsabilité cardinalice avérée dans le choix de l'ordre et l'édification du monastère, Charles VI revendiqua très vite la paternité de la fondation avignonnaise. Dans un acte¹⁵ d'avril 1393, quatorzième année de son règne, le roi se nomme en effet fondateur du monastère d'Avignon, édifié sur la tombe de son très cher cousin de Luxembourg, et laisse quatre mille livres d'or aux religieux.

Certains auteurs de l'époque prétendent que, lors de sa venue à Avignon en 1394, Charles VI décida de procéder à l'érection d'un bâtiment de culte à cet emplacement, mais que son brusque retour à Paris, puis sa maladie, empêchèrent l'exécution de cette volonté. Comme on l'a vu, les premiers documents conservés concernant cette édification d'une église puis d'un monastère des célestins sont bien d'origine pontificale et contrarient cette assertion. Cependant, il n'est pas indifférent de constater que la volonté royale de se faire reconnaître comme fondateur était suffisamment forte pour que Charles VI ordonnât à ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne ainsi qu'à son frère, le duc d'Orléans, de poser en son nom la première pierre de l'édifice le 25 (ou 26, selon les sources considérées) juin 1395. Certes, les princes du sang avaient effectué le voyage principalement pour essayer de convaincre le pape Benoît XIII de mettre fin au Schisme. Il n'empêche qu'il s'agissait d'un honneur des plus insignes, pour un monastère aussi éloigné de la capitale et, qui plus est, situé en territoire pontifical.

Charles VI entendait donc, comme le contenu du document précédemment cité l'explique clairement, honorer la mémoire d'un cardinal de ses parents mort en odeur de sainteté et dont l'extrême austérité avait exclu toute magnificence dans les funérailles. C'était aussi un moyen de rappeler la qualité des membres de la famille capétienne qui fournissait au monde des rois et des saints.

La confiance et l'honneur dont le souverain faisait montre à l'égard des célestins se situaient dans la lignée des dévotions de ses ancêtres, qui, dans les situations les plus difficiles ne manquaient pas de visiter les disciples de Pierre de Morrone, leurs voisins depuis l'installation de la monarchie à l'hôtel Saint-Pol¹⁶. L'ordre des célestins évoluant dans l'entourage royal de Philippe IV le Bel connut son apogée sous Charles VI (1380-1422). Le rapprochement tant spatial que politique et diplomatique entre la papauté d'Avignon (pendant le Grand Schisme) et la royauté française (qui fut pendant plus de quinze ans son plus grand soutien et sa légitimation en quelle sorte) fut alors d'autant plus fort que les deux pouvoirs avaient en commun bien des intérêts.

15. Cf. A.D.V, H 4, célestins d'Avignon.

16. Cf. L. BEURRIER, *Histoire du monastère et couvent des pères célestins de Paris contenant ses antiquités et privilèges, ensemble les tombeaux et épitaphes des rois, des ducs d'Orléans, (...) avec le testament de Louys duc d'Orléans*, Paris, 1634.

Tradition familiale ou geste politique de bonne volonté, la faveur à l'égard des fondations célestines s'ancrait, aussi bien du côté pontifical que royal, dans un passé maintenant plus que séculaire.

Cependant, les bienfaits dus à l'entourage et aux proches de ces deux pôles ne se limitèrent pas aux fondations d'établissements : tout au long de l'existence de ces derniers les religieux purent compter sur l'aide et les gratifications de nombreux grands personnages tant issus de la cour de France que du collège cardinalice.

Des bienfaiteurs dans les arcanes du pouvoir : cardinaux et hommes de Cour

Malgré les vicissitudes auxquelles furent exposées les archives des célestins, les fonds concernant les monastères de Gentilly et d'Avignon conservent encore les obituaires des deux couvents. Outre ceux détenus par les archives départementales de Vaucluse, il faut signaler la présence à la bibliothèque municipale d'Avignon de plusieurs manuscrits intéressants et apparemment destinés aux grandes occasions, comme en témoignent leurs lettrines et leurs dorures. Il s'agit tout d'abord, pour le monastère avignonnais de deux obituaires improprement appelés martyrologes :

Le manuscrit coté 1753 et intitulé « *Martirologium fratrum Celestinorum monasterii Sancti Petri confessoris Avignonensis* » contient 114 feuillets et se présente sous la forme d'un livre de parchemin relié en peau chamoisée. Après une table des noms des bienfaiteurs du couvent suit, au folio 5, l'épithaphe de Clément VII. Viennent ensuite la justification de la rédaction de cet ouvrage, puis le rappel assez bref des principaux moments de la fondation du monastère. C'est alors que commence au folio 11 la liste des bienfaiteurs initialement arrêtée au folio 27 verso. Toute cette partie date d'avant 1422. Par la suite, des additions ont été faites depuis cette date et jusqu'au XVII^e siècle. Enfin après ces notices concernant les bienfaiteurs et leur donation, commence un calendrier dans lequel sont indiqués les offices à dire en leur faveur selon le jour de l'année.

Le manuscrit 1754, intitulé « *Mortuologium insignium benefactorum hujus regii coenobii Coelestinorum Beati Petri de Luxemburgo de Avenione, collectum et scriptum jussu R.P.P. Nicolai Antonii Mallet, pro tunc prioris ejusdem monasterii, anno 1677* » ne se présente pas tout à fait comme un doublet du premier. Ce livre en parchemin de soixante-deux feuillets, et relié en maroquin, consigne les mentions des bienfaiteurs et de leurs dons selon les jours du calendrier auxquels les prières étaient dites par les célestins. Mais les notices ont souvent été copiées (quelquefois abrégées) sur le « martyrologe » précédent. Cependant, et malgré l'eau qui a effacé de nombreux caractères, ce volume de 311 millimètres sur 220, à l'initiale dorée, contient quelques ajouts consignés jusqu'à l'époque de sa rédaction, ampli-

fiant par là même le nombre des données contenues dans le manuscrit précédent.

Enfin, il faut également compter parmi les sources le manuscrit 2885 intitulé « *Historia Celestinorum Avenionensium et historia factorum aliorum memorabilium ab anno 1347, a fratre Nicolao Malet* ». Volumineux ouvrage de 439 feuillets et de 380 millimètres sur 263, ce livre de papier relié en basane donne les armoiries coloriées de tous les bienfaiteurs des célestins d'Avignon. Relatant en outre l'histoire des familles des donateurs les plus illustres du couvent, il comprend la copie de pièces authentiques intéressantes à plus d'un titre. Rédigé au XVII^e siècle, sur l'ordre du père Malet, alors prieur de la communauté célestine d'Avignon, ce livre donne des informations qu'il faut considérer avec un certain recul, en raison de la partialité avérée de certaines d'entre elles.

Malheureusement, il n'a été conservé pour le monastère de Gentilly qu'un seul obituaire qui se trouve à la bibliothèque municipale d'Avignon sous la cote ms. 711. Composé de 139 feuillets de parchemin, de 296 millimètres sur 220, et relié en basane, ce volume, contenant dans sa majorité le texte de la règle de saint Benoît et des constitutions des célestins de France, ne consigne les noms et les dons des bienfaiteurs du couvent que dans un court obituaire, (qui s'arrête en 1674), entre les folios 141 et 144. A sa suite, figurent les « *commemorations fundatorum benefactorumque nostrorum et omnium fratrum, familiarum, propinquorum ordinis nostri* », rédigées au XVII^e siècle.

Si, dans l'optique qui est celle du présent article, seuls les plus illustres donateurs ont été retenus, il semble toutefois nécessaire de les situer à leur juste place au sein de l'ensemble des bienfaiteurs des deux monastères pour mesurer l'importance de leur dévotion à l'égard des célestins.

En premier lieu, et bien que le recrutement des dévots des couvents de Saint-Martial de Gentilly et de Saint-Pierre d'Avignon touche toutes les catégories sociales de l'époque, il est à noter que ce sont les deux extrémités de la pyramide sociale qui fournissent le plus de donateurs. Les élites de l'argent, du pouvoir ou du savoir voisinent dans les obituaires avec le menu peuple des jardiniers¹⁷ et autres petits métiers peu rémunérés de l'époque. En outre, les femmes sont peu représentées et ne sont attestées que pour 28,42 % (à Gentilly) ou 16,13 % (à Avignon) de l'ensemble¹⁸, soit

17. Cf. Ch. SUSTRAC, *op.cit.*, et S.COMTE, *op.cit.* (1992 et 1993).

18. La dévotion des jardiniers pour les célestins et spécialement ceux d'Avignon n'est pas surprenante. En effet l'ordre était réputé pour ses jardins claustraux, tant d'agrément que potagers. Les moines employaient souvent des professionnels pour les aider et ce sont certainement eux que l'on retrouve dans les archives.

moins que la moyenne observée par Jacques Chiffolleau pour la proportion de testatrices dans le Comtat Venaissin (qui s'élève à 30 à 33 % selon les localités et le siècle étudié). Enfin, l'importance du clergé est particulièrement marquée, représentant de 48,61 % (à Gentilly) à 61,34 % (à Avignon) du total¹⁹.

Cependant, quelques différences existent entre le recrutement des bienfaiteurs de Gentilly et celui du couvent d'Avignon. En effet, ce dernier établissement jouit d'un rayonnement à l'échelle européenne, surtout pendant la période du Schisme : la parenté de la famille de Luxembourg avec la plupart des grandes lignées princières de l'époque peut l'expliquer, tout comme le caractère cosmopolite de la ville, qui drainait alors une population pour un tiers d'origine italienne, et pour un autre tiers issue du nord-est du royaume. Il faut en outre noter que l'aspect européen de l'attraction de ce couvent faiblit à l'approche du XVI^e siècle.

Le prieuré de Gentilly, pourtant fondé par un cardinal italien et peuplé initialement de religieux originaires de la péninsule, bénéficia, contre toute attente, d'un rayonnement beaucoup plus localisé. Mais, l'un et l'autre furent favorisés par des élites et des bienfaiteurs proches du roi et du pape.

La répartition des donateurs par origine géographique illustre d'emblée le phénomène comme on le verra sur la carte. Si l'on considère en effet les personnages issus de la région parisienne ainsi que des apanages du royaume de France, leur importance est manifeste. Parmi les individus dont les origines géographiques sont connues, ils représentent en effet, selon le monastère, entre 9,2 % et 25 %. Un à quatre bienfaiteurs sur dix résidaient donc dans ces régions fort éloignées du Comtat Venaissin. Même si tous n'appartenaient pas forcément à des familles princières, il s'avère que la quasi-totalité évoluait dans leur entourage. Certes, ces pourcentages n'ont rien de comparable avec les 68% de donateurs issus des territoires pontificaux provençaux. Néanmoins, l'importance de ces élites en étroite relation avec la capitale n'en demeure pas moins une sorte de constante dans la très grande majorité des établissements de l'ordre (autant que permet de l'affirmer un rapide sondage portant sur une demi-douzaine d'autres monastères célestins durant la même période).

Si l'on étudie en les comparant les deux compositions socio-professionnelles des bienfaiteurs des monastères de Gentilly et d'Avignon, ces traits généraux se retrouvent, plus ou moins accusés.

Dans les deux cas en effet, le personnel des deux grandes administrations qu'étaient la papauté et la royauté, représente entre 12,68% et 14,7%, soit un peu plus que la hiérarchie ecclésiastique, sauf pour le cas (un peu par-

19. Cf. S. COMTE, *op.cit.*, 1993, p. 107-114.

Composition socio-professionnelle des bienfaiteurs des monastères de Gentilly et d'Avignon :

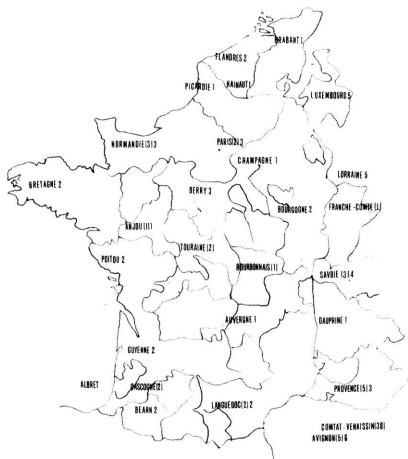
Typologie	Pourcentages à Gentilly	Pourcentages à Avignon
Rois, reines, princes, princesses	2,82%	9,81%
Papes et cardinaux	11,26%	12,3%
Archevêques, évêques, Prêtres	11,26%	17,8%
Seigneurs, nobles	33,80%	6,7%
Fonctionnaires (royaux, pontificaux)	12,68%	14,7%
Hommes de loi, diplômés de l'Université	8,45%	14,7%
Religieux	7,04%	4,3%
Chanoines	4,22%	6,8%
Convers, oblats	1,41%	1,8%
Artisans, commerçants	7,04%	12,9%
Total	100%=71 donateurs	100%=163 donateurs

ticulier il est vrai) d'Avignon. Mais, plus que ces administrateurs, qui, dans bien des cas, ne faisaient que reprendre et répandre les pratiques de leurs supérieurs, ce sont ici les cardinaux et les membres du conseil du Roi qui fournissent les exemples les plus intéressants.

Dès la fondation du monastère de Gentilly en effet, et malgré sa situation en territoire pontifical et l'origine du fondateur ainsi que des premiers moines, d'illustres personnages s'intéressèrent à sa destinée. De fait, le prieuré de Sorgues put s'enorgueillir de compter parmi ses quelques soixante-et-onze donateurs recensés sur la période retenue pour notre étude pas moins de huit membres du conseil du Roi.

Cet organe, qui présidait à toutes les affaires du royaume, n'était peuplé que de personnalités de confiance (ou de membres de droit). La puissance de ses participants pouvait, de plus, être accrue par leur éventuelle participation au conseil étroit. Dès sa fondation et jusqu'au XVI^e siècle, le prieuré de Gentilly compta parmi ses donateurs d'illustres conseillers

Localisation des donateurs



LEGENDE EFFECTIFS RELATIFS A GENTILLY : 1-1

EFFECTIFS RELATIFS A AVIGNON : *

royaux. Les deux premiers figurent tant dans l'obituaire gentillin que dans celui du couvent avignonnais : il s'agit de Philippe de Moulins¹⁹ et de Louis d'Orléans²⁰.

Le premier, secrétaire des rois Jean II le Bon et Charles V, avant de devenir évêque de Noyon, devait donc connaître les célestins dès l'époque où le collège des secrétaires du roi posséda une chapellenie dans l'église du monastère parisien de l'ordre (Raymond Cazelles rappelle d'ailleurs fort à propos que le responsable de cette création, avant de servir la royauté, avait été novice célestin). Occupant la même fonction sous Charles VI, Philippe de Noyon fut ensuite créé président des généraux des aides à Paris en 1392. En outre, ce prélat semble avoir entretenu des relations d'amitié avec Louis d'Orléans, frère du roi et fils de Charles V. Philippe de Moulins apparaît en effet avec le titre de premier exécuteur dans le testament du prince des fleurs de lys daté du 19 octobre 1403. Assurément, il s'agissait là d'un grand honneur qui ne pouvait être réservé qu'à une personne de confiance. De fait, l'un comme l'autre nourrissaient une profonde dévotion à l'égard de l'ordre des célestins. Les obituaires des prieurés d'Avignon, de Gentilly, et de Paris, conservent leurs noms comme ceux de très illustres bienfaiteurs. De plus, après le décès de l'évêque de Noyon, le 31 juillet 1409, le corps du défunt fut enseveli, ainsi qu'il l'avait demandé, dans le chœur de l'église du monastère parisien de l'ordre. Selon Raymond Cazelles, Charles VI a peut-être tenté de transformer cet édifice en une deuxième nécropole royale, à l'image de Saint-Denis²¹.

Néanmoins, le plus ardent soutien des religieux de la province entière était Louis d'Orléans. De son vivant, ce prince gratifia de nombreux couvents célestins de sommes importantes, et se dépensa sans compter pour obtenir de son royal frère de multiples privilèges, donations et exemptions. Mais c'est surtout de son testament²² que ressort sa dévotion quasi-exclusive à l'égard de l'ordre. En effet, il légua une grande partie de ses biens au prieuré parisien, et détailla en outre les gratifications et les créations de chapellenies auxquelles il procédait dans tous les monastères (dont l'un était aussi de sa fondation). Complètement atypiques pour son époque et son rang, les dernières volontés du duc d'Orléans ne respectaient absolument pas la répar-

20. Cf. F. AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1986 ; B. GUENEE, *Entre l'Eglise et l'Etat : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Age*, Paris, 1987. B. GUENEE, *Un meurtre une société : l'assassinat du duc d'Orléans 23 novembre 1407*, Paris, 1992.

21. Cf. R. CAZELLES, *Pouvoir, noblesse et société sous Charles V*, Paris, 1989, ainsi que F. AUTRAND, *Charles V*, Paris, 1994, pour l'importance et l'omniprésence des célestins et de leurs partisans dans l'entourage de Charles V.

22. Cf. L. BEURRIER, *op.cit.*, qui a publié ce testament intégralement ; F. AUTRAND, *Charles VI*, p. 382-383, et E. JARRY ; *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris, 1889.

tition des dons entre les multiples ordres existant, éparpillement qui visait, pour un prince, à multiplier les suffrages en sa faveur autant qu'à ne léser aucune des composantes de l'Église du royaume.

Ce prince, qui a longtemps (et à tort semble-t-il) été présenté comme avide de plaisirs terrestres et plein de morgue aristocratique, se révèle tout autre dans son testament et sa dévotion à l'égard des célestins. Cependant, il n'est pas impossible que sa libéralité ait dissimulé une volonté de récupération politique. Toutefois, sans égaler Louis d'Orléans, d'autres conseillers royaux furent de grands donateurs des deux établissements méridionaux.

Sous le règne de Charles VII, Jacques Jouvenel des Ursins²³ perpétua la représentation des dévots des prieurés au sein du conseil du roi. Sa nomination à la présidence de la chambre des comptes de Paris, grâce à l'appui de son frère Guillaume, chancelier royal, en fit un personnage de premier ordre. L'ambassade qui lui fut confiée afin d'obtenir l'abdication du pape schismatique Félix V (Amédée de Savoie) fut un franc succès qui lui valut le titre de patriarche d'Antioche et l'administration perpétuelle de l'évêché de Poitiers.

Liant les règnes de Charles VII et de Louis XI, Bertrand de Beauvau²⁴, sire de Précigné, fut également très proche du roi, dont il fut à la fois le conseiller et le chambellan. Par la suite, il fut nommé premier président laïc de la Chambre des comptes de Paris et grand conservateur du domaine royal en 1462. Ultérieurement conseiller et grand maître de l'hôtel du roi René comte de Provence et chevalier, dès 1448, de l'ordre du Croissant (fondé par René), il finit sa vie en qualité de sénéchal d'Anjou. Cet honneur témoignait bien de l'attachement de la famille de Beauvau, et de Bertrand en particulier, aux princes de la maison d'Anjou.

Plus tard, Louis XI, roi dévot s'il en fut, marqua peu d'intérêt envers les célestins. Il n'en fut pas de même de son entourage, et en particulier de ses deux conseillers, Louis de Malet et Louis d'Amboise, qui gratifièrent très généreusement le prieuré de Gentilly de leurs faveurs.

Le premier, seigneur de Montaigu et sire de Graille, était capitaine des gentilshommes du roi en 1475. Chambellan de Louis XI en 1470 il siégea sans discontinuer au conseil royal de 1471 à 1480. Allié par la suite aux Beaujeu,

23. Cf. P. COCKSHAW, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne, Kortrijhe-Heute (Belgique)*, 1982. P.R. GAUSSIN, « Les conseillers de Charles VII », dans *Francia* Paris, 1982, et l'ancien mais toujours utile Père ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des grands officiers de la couronne et de la Maison du Roy, troisième édition*, Paris, 1726-1733. Cet ouvrage comporte des notices bibliographiques aussi détaillées que précieuses sur la plupart des personnages évoqués ici.

24. *Ibidem*.

il devint amiral de France en 1487. Les indications biographiques concernant le personnage attestent pour la plupart la profonde dévotion qu'il portait à l'ordre des célestins dont il suivait assidûment les offices dans l'église du monastère de Marcoussis établi sur ses terres. Il semble que l'on puisse ici évoquer une tradition familiale, dans la mesure où une partie de sa famille fut inhumée chez ces religieux. De plus, Geoffroy de Balsac, son beau-frère, avait grandement contribué à l'édification d'un retable dans l'église du couvent célestin de Lyon. Encore une fois, tout comme pour Jacques Jouvenel des Ursins, l'on se trouve en présence d'un homme attaché à la réforme du clergé régulier. Lorsque Charles VII décida, en 1493, de se pencher sur cet épineux problème, Louis Malet de Graville le soutint.

Louis d'Amboise partageait alors cet idéal de réforme. Conseiller du roi, maître des requêtes de l'Hôtel et procureur général de Louis XI en cour de Rome (après le 31 octobre 1472), évêque d'Albi, il tomba en disgrâce pour sympathie envers la faction orléanaise. Réformateur dans son diocèse, il fut particulièrement attentif au clergé régulier ainsi qu'aux ordres mendiants. Il eut, en outre, le privilège de bénéficier de la confiance du pape et de celle du monarque pendant plusieurs années.

Son frère, George d'Amboise, se trouve également au nombre des illustres bienfaiteurs du monastère de Gentilly. Aumônier royal de Louis XI, il se lia assez tôt d'amitié avec Louis d'Orléans, ce qui lui valut l'emprisonnement. Archevêque de Narbonne en 1492, puis cardinal, l'arrivée au trône de Louis XII lui rendit une place privilégiée à la cour. Très vite, tout en menant de concert la réforme des mœurs de ses ouailles, il devint une sorte de « chef de gouvernement », inaugurant la tradition, promise à un bel avenir, des cardinaux-ministres. Également présent dans les obituaires d'Avignon et de Lyon, ce fut dans le monastère de cette dernière ville qu'il se fit conduire, sentant sa fin proche, alors qu'il revenait d'un voyage (pour le compte du roi) en Italie. Ses viscères devaient revenir à ces religieux, tandis que son corps trouvait sépulture chez leurs frères de Rouen.

Enfin, le XVI^e siècle vit l'illustre Georges d'Armagnac²⁵ honorer de sa dévotion le prieuré de Gentilly. Bâtard de Pierre d'Armagnac, élevé par Louis II d'Amboise, le jeune homme s'attacha, par ses sympathies humanistes, à l'entourage de Marguerite d'Angoulême qui le présenta à son frère, François I^{er}. L'ascension de Georges d'Armagnac fut alors rapide. Après avoir tenu plusieurs évêchés, il fut nommé à la tête de l'archevêché de Toulouse en 1582.

25. Cf. J.L. GAZZANIGA, « Les évêques de Louix XI », dans *Eglises et pouvoir politique*, Journées internationales d'histoire du droit, p. 151-166, Angers, 1985, ainsi que L. D'ADHEMAR DE PANAT ; « La parenté royale de Georges d'Armagnac, un livre relié à ses armes », dans *Revue de Rouergue*, 1968, et M. VENARD, *Réforme protestante, réforme catholique dans la province d'Avignon (XVI^e siècle)*, Paris, 1993.

Cardinal depuis 1544 et lieutenant général du roi en Languedoc dès 1550 il fut, en tant que colégaat pontifical du Comtat Venaissin, le champion du catholicisme pendant les guerres de religion. Grand réformateur des diocèses confiés à ses soins, il est le prototype parfait du bienfaiteur illustre des célestins, pieux et aussi bien en cour auprès du roi qu'auprès du pape.

Ces quelques exemples, qui rendent compte du rayonnement d'un monastère apparemment modeste, prouvent le caractère constant de la représentation des élites parmi les bienfaiteurs de cette maison.

Pour la fondation avignonnaise, les mêmes constatations pourraient être répétées. Cependant, le nombre de personnages illustres est encore supérieur ici, eu égard à l'importance de la ville notamment pendant le Schisme. La parenté de Pierre de Luxembourg, a pu entraîner également une certaine sur-représentation de la famille royale et de ses proches.

Outre Charles VI et Louis d'Orléans, le duc Louis de Bourbon est présent dans l'obituaire avignonnais. Ce personnage, sentant sa fin proche, choisit d'ailleurs le monastère célestin de Vichy pour y passer les dernières années de sa vie. Tous ces princes avaient pu entendre Philippe de Mézières, précepteur du jeune Charles VI et maître de Pierre de Luxembourg, vanter les mérites de ces moines chez lesquels il s'était également retiré et dans le monastère parisien desquels il écrit, vraisemblablement, son *Songe du vieil pèlerin*.

L'entourage du duc de Bourgogne était pareillement gagné aux disciples de Pierre de Morrone. Le duc Philippe le Bon avait été généreux envers le couvent d'Avignon dont il avait posé la première pierre. Son chancelier, Nicolas Rolin, ainsi que ses descendants s'attachèrent tout spécialement au monastère. Jean Rolin, son fils, évêque d'Autun et cardinal du titre de Saint-Etienne *in Coelomonte*²⁶, transmet en effet la dévotion paternelle à son propre fils (pieusement désigné, eu égard à son statut, comme son neveu), Jean Rolin le Jeune, protonotaire apostolique puis conseiller du duc de Bourgogne et de Louis XI.

A son tour et de manière plus logique, puisqu'elle revendiquait l'héritage sicilien et napolitain de Charles II, la maison d'Anjou est omniprésente dans les débuts de la destinée de l'établissement. Il est vrai que Louis II était lié à Clément VII qui l'aida beaucoup, et notamment financièrement, lors de ses chevauchées italiennes. Le « général » et maréchal de l'Eglise d'Avignon, Louis de Montjoie fait également partie des plus insignes bienfaiteurs du monastère.

26. Cf. C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii (et recentioris) Aevi*, 6 volumes, Munich-Padoue, 1898-1958.

Au sein de la maison d'Anjou la tradition fut perpétuée par le roi René. Fils de Louis II, il « fonda » en effet douze religieux supplémentaires à Avignon et offrit de nombreuses œuvres d'art, parmi les plus belles que posséda l'établissement. Sa générosité fut telle qu'il fut bientôt considéré par les moines eux-mêmes comme le deuxième fondateur du prieuré. Jeanne de Laval²⁷, sa femme, partagea sa dévotion et poursuivit ainsi une tradition familiale « par adoption » qui remontait à Jeanne II de Sicile, également et curieusement présente dans l'obituaire.

Enfin, la famille de Luxembourg avec Jeanne, sœur du jeune cardinal (qui entra dans le tiers ordre franciscain à Avignon), témoigne elle aussi de l'attachement des familles princières aux célestins.

La liste est longue des illustres serviteurs de l'Etat dont les noms sont enserrés entre les pages de l'obituaire avignonnais. Jean le Meingre dit Boucicaut en fait partie, tout comme Jean Cadard, médecin des enfants de Charles VI et qui s'attacha tout spécialement au dauphin. Pourtant, ce qui caractérise le plus le monastère avignonnais, c'est l'importance du nombre de cardinaux parmi ses bienfaiteurs, ainsi que celui des fonctionnaires pontificaux. Le déterminisme géographique et historique est ici de rigueur. Outre les cardinaux Jean de Brogny, Jean de Neufchâtel et Amédée de Saluces, précédemment évoqués, il faut mentionner Guillaume Noëllet, issu de la même promotion cardinalice que les deux futurs papes Robert de Genève (Clément VII) et Pedro de Luna (Benoît XIII) bienfaiteurs de l'établissement célestin. Guy de Malesset, Hugues de Montalais, Pierre de Festigny et Pierre Ameil (pénitencier de Clément VII) font également partie de la liste. Près du tiers des cardinaux répertoriés dans l'obituaire furent issus des promotions de Grégoire XI. Il est vrai que ce furent là les princes de l'Eglise qui vécurent les débuts du Schisme et qu'ils avaient tout intérêt à être solidaires de la dévotion aux gardiens du tombeau d'un des leurs, dont la sainteté était un avantage non négligeable pour leur légitimité.

Il semble donc que c'est essentiellement la curie pendant la durée du Schisme qui vit fleurir une telle dévotion. Bien plus, on peut affirmer que c'est l'entourage de Clément VII, plus que celui de Benoît XIII, qui fournit le plus de bienfaiteurs au monastère avignonnais. Ainsi Georges de Marles, maître d'hôtel du pape (avant d'être sénéchal du roi René) ou encore François de Conzié, camérier de Robert de Genève, concédèrent de fortes sommes aux religieux.

Toutefois, ce « lobby » cardinalice survécut à la fin du Schisme. Martin V donna l'exemple, en laissant plusieurs milliers de florins aux

27. Cf. Ch. DE MERINDOL, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou : emblématique, art, histoire, passim*, Paris, 1987.

célestins d'Avignon. Jean XXIII, qui promut François Landun cardinal de Sabine, ainsi que Nicolas V, qui éleva à la pourpre cardinalice Jean Rolin, prouvent la continuité du recrutement cardinalice des bienfaiteurs des célestins. La présence de dévots de l'ordre autour du Siège de l'Apôtre, antérieure à la venue en France des célestins, se poursuit ainsi jusqu'à la disparition de l'ordre.

Comme on le voit, l'existence de deux pôles de dévotion auprès de la papauté et auprès de la royauté paraît indéniable. Il faudrait, toutefois, pouvoir en mesurer l'ampleur à l'échelle de la province entière. Les sondages effectués dans les fonds des autres maisons de l'ordre tendent à confirmer la réalité.

*

* *

Ainsi que le montrent les circonstances qui présidèrent à la naissance des deux monastères de Saint-Martial de Gentilly et de Saint-Pierre-Célestin d'Avignon, l'intérêt, tant royal que pontifical, que suscitait déjà l'ordre à la date de son implantation en France continuait à se manifester près d'un siècle plus tard. La dévotion familiale inaugurée par Philippe IV le Bel, et qui n'était pas dépourvue d'arrière-plans politiques, garda ce caractère jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Il n'est pas fortuit que l'âge d'or des fondations corresponde à la durée du règne de Charles VI et surtout à celle du Schisme : moment où les intérêts et les situations de la royauté, de la branche française des célestins (exemptée de la juridiction abbatiale italienne par Clément VII) et de la papauté, toutes trois en quête de légitimité, étaient convergentes, et où l'écart qui séparait jadis deux créations passa d'une dizaine d'années à environ cinq ans. On peut supposer que les liens de parenté entre Clément VII et Charles VI durent jouer un rôle, de même que les vellétés d'expansion française en Italie, patrie du rival de Robert de Genève, le pape Urbain VI.

En outre, le personnel de l'administration royale possédait souvent des titres de fonctionnaires pontificaux. Au plus haut niveau, la pourpre cardinalice venait souvent récompenser de fidèles serviteurs du roi. Le souverain pouvait ainsi s'adjoindre les services de quelque prince de l'Eglise. Les cardinaux également ambassadeurs ou détenteurs de fonctions politiques que l'on trouve parmi les bienfaiteurs, spécialement dans l'obituaire de Gentilly, en témoignent.

Quant aux raisons profondes de ces traditions cardinalice et royale, elles sont difficiles à cerner dans leur plénitude au même titre que celles des individus. Cependant, le nombre de princes et de rois (ou reines) enterrés dans l'église du monastère de la capitale ne peut être le fruit du hasard et semble

relever d'un dessein royal, comme Raymond Cazelles en a avancé la séduisante hypothèse. En outre, il semble, à l'étude des deux cas méridionaux, que le parti orléanais ait fourni plus de dévots que le clan bourguignon.

Seule une étude globale de l'ensemble des fondations et des plus célèbres bienfaiteurs permettra, du moins peut-on l'espérer, d'apporter un surcroît de renseignements et viendra confirmer les analyses précédentes. Un aspect alors méconnu de la piété royale apparaîtra peut-être et éclairera une partie des traditions héritées de la période médiévale (et tout particulièrement de l'époque du Schisme) dans ce domaine.

Sonia COMTE.